

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Arrêté N° 3526 /MENAET/DRH du 24 AOUT 2026

portant nomination de **Chefs de Circonscription** au titre de l'Année Scolaire **2026-2027**

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABÉTISATION ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la loi n°95-696 du 07 septembre 1995 relative à l'Enseignement telle que modifiée par la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015 ;

Vu la loi n°2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale ;

Vu la loi n°2023-892 du 23 novembre 2023 portant Statut Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°98-740 du 22 décembre 1998 fixant les grades minima d'accès à certaines fonctions de l'État ;

Vu le décret n°2011-290 du 12 octobre 2011 portant institution du poste de Directeur des Ressources Humaines dans tous les Ministères tel que modifié par le décret n°2024-139 du 13 mars 2024 ;

Vu le décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'État et dans les Établissements Publics Nationaux ;

Vu le décret n°2021-456 du 08 septembre 2021 portant organisation du Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ;

Vu le décret n°2025-120 du 26 février 2025 portant modalités communes d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2025-121 du 26 février 2025 portant modalités particulières d'application du Statut Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2026-07 du 21 janvier 2026 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2026-08 du 23 janvier 2026 portant nomination des membres du gouvernement ;

Vu le décret n°2026-84 du 04 mars 2026 portant attributions des membres du gouvernement ;

Vu l'arrêté n°0028/MEN/CAB du 28 février 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Ressources Humaines ;

considérant les nécessités de service,

ARRÊTE

Article 1 : Les Inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP) dont les noms suivent sont nommés dans la fonction de **Chef de Circonscription**, conformément au tableau ci-dessous :

N°	MATRICULE	NOM ET PRÉNOM(S)	DRENAET D'ORIGINE	IEPP D'ORIGINE	DRENAET D'ACCUEIL	IEPP D'ACCUEIL
1	269466J	ASSOHOUN AMOUE	AGBOVILLE	AGBOVILLE 1	BOUNA	DOROPD
2	259721P	BAHI Nadro Ruth Danielle ép. ZEZE Bi	ABIDJAN 3	YOPUGON ANANERAIE	DUEKOUÉ	GUEHIEBLY
3	285150A	QUEHI BIE ETIENNE	GUIGLO	GUIGLO 2	DUEKOUÉ	KAEIN
4	290024U	SORO ZIE YACOUBA	DAOUKRO	DAOUKRO	DUEKOUÉ	GBAPLEU
5	257875G	NIAMKEY Julianne Niakou ép. KOUAME	ABIDJAN 1	COCODY-BLOCKHAUSS	GAGNDA	DIGNAGO
6	335766G	ZOUZOU KOFFI BENJAMIN	BONGOUANOU	ANDE	KATIOLA	BONIEREDOUGOU
7	346521W	YAO Kouamé Dumar	BOUNDIALI	KOUTO	SINFRA	KOUETINFLA
8	395854W	COULIBALY ANZOU MANA	ABIDJAN 4	ANYAMA 1	MAN	GBONNE
9	258428R	FANI Salikou	DAOUKRO	PRIKRO	ADZOPE	ABOISSO-COMOE
10	255119G	LOUKOU KOUADIO BERTIN	ABIDJAN 4	ABOBO AGNISSANKOI	MINIGNAN	MINIGNAN
11	324204B	TENI ZAH KOUADIO CHRISTIAN	KATIOLA	FRONAN	ODIENNE	SEGUELON
12	396268K	FOFANA MASSI	BOUNA	BOUNA	KORHOGO	M'BENGUE 1
13	295827P	COCOA COCOA JEAN HUGO	ADZOPE	ALEPE	SAN-PEDRO	TABOU
14	274826Y	ANDOH DOFFOU SEBASTIEN	AGBOVILLE	AZAGUIE	SASSANDRA	DAKPADOU

N°	MATRICULE	NOM ET PRÉNOM(S)	DRENAET D'ORIGINE	IEPP D'ORIGINE	DRENAET D'ACCUEIL	IEPP D'ACCUEIL
15	282489Y	YAO Ahoutou Agnès	ABOISSO	ADIAKE	SASSANDRA	SAGO
16	259234P	ZISSON Sidé Hortense Bernabée ép. BOGNAN	GAGNDA	GAGNDA LONACI	KORHOGO	KARAKORD
17	255399R	OUATTARA Youssouf	SOUBRE	GRAND-ZATTRY	SEGUELA	MORONDO
18	285893Q	N'GUESSAN Ahou Véronique ép. ANOH	BOUAFLE	BOUAFLE SUD	SINFRA	KONONFLA
19	400584S	BAKAYOKO IBRAHIM	MAN	MAN KOKO	SOUBRE	BUYO 2
20	248542R	TRAORE Mamadou Lamine	DIMBOKRO	BOCANDA	SOUBRE	GUEYO
21	314975V	ADINGRA ANGE FRANÇOIS	SOUBRE	OKROUYO	TOUBA	KORD

Article 2 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de sa date de signature et abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MENAET /CAB |
 DRH/SOPAA |
 DRENAET |
 INTÉRESSÉ(E) |
 CHRONO |

